


78 B 583

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de	
	Date : 09 FEV. 2009 Numéro : A 1581

**DARRAS ET JOUANIN**  
**Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros**  
**Siège social : 2 rue des Sables - 91170 VIRY-CHATILLON**  
**775 725 419 RCS EVRY**

---

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 28 JANVIER 2009**

L'an Deux mille neuf,

Le 28 janvier,

à 11 heures

les membres du Conseil d'Administration de la société DARRAS ET JOUANIN se sont réunis  
2 avenue du Général de Gaulle - 91170 VIRY-CHATILLON, sur convocation du président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Laurent FAYAT
- La société FAYAT, représentée par son représentant permanent Monsieur Clément FAYAT,
- Monsieur Yves KRONGRAD

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Yves KRONGRAD préside la séance.

Monsieur Olivier LESUR remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil d'Administration adopte ce procès-verbal.

Le président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouvel administrateur.

## NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président expose au Conseil qu'il conviendrait de nommer un nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction.

Le Président précise que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de Commerce et de l'article 17 des statuts de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que **Monsieur Bernard LECLERCQ** soit coopté par le Conseil.

Il présente, **Monsieur Bernard LECLERCQ** au Conseil, puis offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L 225-24 du Code de Commerce et l'article 17 des statuts, coopte en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2014 :

**Monsieur Bernard LECLERCQ**  
**Né le 22 février 1958 à BAGNOLET (93)**  
**Demeurant à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), 42 rue de Silly**

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des associés.

**Monsieur Bernard LECLERCQ** a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat d'administrateur ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

## CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

COPIE CERTIFIÉE COMPTON